



SWISS PRIME SITE

Code de conduite

Code de conduite

Table des matières

1	Structure de notre Code de conduite	3
2	Agir conformément au droit et aux lois	5
3	Traiter autrui avec respect et considération	6
4	Protéger notre propriété ainsi que les données personnelles et confidentielles	8
5	Observer nos règles claires pour gérer les conflits d'intérêts	9
6	Contact	11
7	Plateforme de signalement anonyme / lancement d'alerte	12

1 Structure de notre Code de conduite

Nous sommes la société immobilière cotée en Bourse leader en Suisse. Notre portefeuille d'activités couvre la totalité du cycle de vie des biens immobiliers, à savoir l'acquisition, le développement, la reconversion, la réalisation et la gérance, ainsi que l'occupation par le propriétaire et la location. Le Groupe Swiss Prime Site comprend les sociétés Swiss Prime Site Immobilien et Swiss Prime Site Solutions.

Ce Code de conduite est articulé autour de nos quatre principes, qui sont concrétisés par des règles et des normes.

Vous trouverez de plus amples informations sur les différents thèmes abordés dans les directives respectives de la société du Groupe qui vous emploie.

- Strategie und Geschäftsmodell von Swiss Prime Site:
<https://sps.swiss/en/group/company/about-us>

Nos principes

Nos principes constituent la base de notre conduite au quotidien et, par conséquent, de la réussite à long terme de notre Groupe. Nous veillons à:

- Agir conformément au droit et aux lois;
- Traiter autrui avec respect et considération;
- Protéger notre propriété ainsi que les données personnelles et confidentielles;
- Observer nos règles claires pour gérer les conflits d'intérêts.

Dans les pages qui suivent, nous donnons corps à nos principes grâce à des règles et des normes qui nous indiquent comment nous comporter dans des situations difficiles et complexes.

Domaine d'application

Ce Code de conduite est contraignant pour tous les collaborateurs du Groupe Swiss Prime Site et de ses filiales. Il détermine le comportement attendu de tous les collaborateurs. Chacun d'entre eux s'engage à respecter ces principes dans le cadre de son travail quotidien.

Il appartient au management de donner le bon exemple et de montrer aux collaborateurs le sens et l'importance du Code de conduite au quotidien.

Réflexion sur la manière d'agir

Dans toutes nos activités, nous évaluons de manière rigoureuse et proactive si l'action prévue est conforme aux lois, réglementations et directives internes.

Notre but est non seulement de prévenir les cas de mauvaise conduite avérée, mais aussi tout soupçon qu'ils puissent exister. Nous avons dressé une liste de questions qui vous permettent de savoir comment vous comporter quand vous n'êtes pas sûr de savoir quelle attitude adopter dans une situation donnée:

- Y a-t-il des lois ou des réglementations qui régissent cette situation et m'obligent à me comporter d'une certaine manière?
- Est-ce que je considère la situation de manière objective et impartiale, ou est-ce que mon opinion est biaisée ou influencée?
- Quel serait mon sentiment si mes agissements faisaient la une des journaux le lendemain?
- Qu'est-ce qui m'a motivé ainsi que les autres personnes concernées à préférer précisément cette façon de faire?
- Si mes agissements étaient rendus publics, pourraient-ils sembler illégaux?

Si vous n'êtes pas sûr qu'une certaine conduite soit appropriée ou non, demandez à votre supérieur hiérarchique ou prenez contact avec la personne responsable de la conformité (Compliance).

Respect du Code de conduite

Nous exigeons le respect de notre Code de conduite. Sa violation peut entraîner des suites disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

Si vous avez des questions générales ou des incertitudes quant au respect du Code de conduite, prenez contact avec votre supérieur hiérarchique ou la personne responsable de la conformité (Compliance).

Annonce

Si vous êtes témoin d'agissements potentiellement répréhensibles ou d'anomalies, nous vous prions de les signaler à votre supérieur hiérarchique ou à la personne responsable de la conformité (Compliance) au niveau de la société qui vous emploie ou du Groupe. Vous avez aussi la possibilité de le faire anonymement via la plateforme Integrity.

Nous traitons tous les signalements de manière confidentielle et donnons suite à chacun d'entre eux. Nous protégeons les personnes qui envoient des signalements en toute bonne foi et interdisons toute forme de représailles.

- Signaler une mauvaise conduite: <https://sps.integrityline.io/>

2 Agir conformément au droit et aux lois

Respect des lois

Nous dirigeons notre groupe en conformité avec le droit et la législation suisses. Nous avons mis en place différentes directives qui nous aident à connaître nos obligations légales et à agir en conséquence. Nous avons tous, à titre personnel, le devoir de connaître les lois pertinentes à notre domaine d'activité et de les respecter dans notre travail quotidien. En cas d'incertitude, nous sollicitons l'aide et l'assistance des instances compétentes.

Concurrence

Nous sommes convaincus qu'une concurrence libre et ouverte favorise l'émergence de produits et services de haute qualité. En ce sens, nous nous abstenons de tout agissement visant à restreindre la concurrence, tel que les ententes avec des concurrents portant sur les prix, les coûts ou les clients, et nous traitons nos concurrents avec loyauté.

Blanchiment d'argent

Le blanchiment d'argent est une pratique qui consiste à dissimuler des fonds provenant d'activités illicites en les réinvestissant dans des activités légales. Nous ne tolérons aucune forme de blanchiment d'argent. Concrètement, cela signifie que nous devons connaître, pour toutes nos transactions, la nature des activités commerciales de nos (potentiels) partenaires commerciaux. Afin de pouvoir repérer, éviter et signaler les (potentiels) blanchiments d'argent,

nous devons savoir d'où proviennent les fonds ou les biens de chaque transaction et en connaître la finalité. Si vous remarquez des transactions suspectes, signalez-les.

Fraude et corruption

La corruption consiste à offrir, verser, exiger ou accepter des sommes d'argent, des cadeaux ou des faveurs dans le but d'influer de manière indue sur le cours ou l'issue d'une opération. Cette notion désigne aussi bien la corruption de fonctionnaires que d'acteurs du secteur privé. Nous condamnons toute forme de corruption, prôtons une culture de lutte antifraude et appliquons à cet égard le principe de la tolérance zéro. Nous ne proposons et n'autorisons pas le versement de pots-de-vin. De même, nous n'exigeons et n'acceptons pas de tels paiements de la part de tiers. Cela signifie aussi que tous les collaborateurs de Swiss Prime Site doivent toujours faire preuve de vigilance à l'égard des invitations, cadeaux ou autres rétributions financières et faveurs, et systématiquement s'interroger sur leur motif et leur montant ou valeur. Afin d'éviter ne serait-ce que l'apparence d'une forme de corruption ou de trafic d'influence, Swiss Prime Site a édicté des règles claires sur la conduite à tenir vis-à-vis des cadeaux et des faveurs.

Élaboration des rapports

Nous attachons la plus grande importance à l'exactitude de notre comptabilité et à l'exhaustivité de nos documents commerciaux. Nous publions des rapports transparents sur nos activités commerciales et les questions non financières et communiquons de manière ouverte et loyale avec nos parties prenantes. Nos rapports sont établis en conformité avec les lois et réglementations en vigueur. Chacun de nous a l'obligation de veiller à ce que nos rapports sur les activités de nos sociétés soient exhaustifs, corrects et compréhensibles. Nous conservons les documents requis à cet égard conformément aux réglementations légales applicables.

3 Traiter autrui avec respect et considération

Non-discrimination

L'ouverture d'esprit, la franchise et le respect mutuel sont à nos yeux les bases essentielles d'une collaboration fructueuse, tant au sein de Swiss Prime Site qu'avec des tiers.

Nous ne tolérons aucune forme de discrimination, en particulier la discrimination fondée sur la race, la nationalité, le genre, l'orientation sexuelle, la religion ou l'âge. Nous veillons à créer un climat de respect et de confiance mutuels.

Nous ne tolérons aucune atteinte à la personnalité ou discrimination. Ces agissements peuvent notamment prendre les formes suivantes:

- Plaisanteries blessantes, dénigrement ou insultes
- Menaces et actes d'hostilité et d'intimidation
- Actes d'hostilité visant l'origine ethnique, la nationalité, le genre ou l'orientation sexuelle
- Brimades, harcèlement, humiliation ou exclusion d'une personne ou d'un groupe de personnes
- Avances sexuelles non sollicitées, plaisanteries à caractère sexuel et visionnement, envoi ou diffusion d'images comportant des allusions sexuelles

Cela signifie que vous devez traiter vos collègues au sein de Swiss Prime Site, ainsi que les tiers, avec considération, respect et équité et ne discriminer personne.

Égalité des chances

Nous donnons les mêmes chances à tous nos collaborateurs en ce qui concerne le recrutement, l'évaluation des performances, les possibilités de formation et les promotions. Nos décisions de recrutement se fondent uniquement sur les exigences du poste à pourvoir et les qualifications des candidats. Nous rémunérons tous nos collaborateurs de manière équitable et selon le principe du mérite.

Santé et sécurité au travail

Tous les collaborateurs de Swiss Prime Site ont le droit de travailler dans un environnement sûr et approprié. Nous veillons à la sécurité de leurs postes de travail et à la protection de leur santé.

Nos collaborateurs ne sont pas autorisés à consommer de l'alcool ou des produits stupéfiants pendant les heures de travail.

Si vous constatez des dangers potentiels ou d'autres circonstances susceptibles de porter atteinte à la santé ou à la sécurité, signalez-les immédiatement. La santé et le bien-être de nos collaborateurs sont essentiels à nos yeux.

Swiss Prime Site interdit le travail des enfants et respecte les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP) ainsi que la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail (ILO).

Durabilité

Nous attachons une grande importance à la prise en compte des défis actuels et futurs pour la société, l'économie et l'environnement. Nous sommes conscients de notre responsabilité à cet égard et la percevons comme une condition essentielle à notre réussite commerciale à long terme.

Nous nous engageons en faveur de l'utilisation de technologies propres, d'énergies renouvelables et de concepts durables.

- Notre stratégie de durabilité: <https://sps.swiss/en/group/sustainability/sustainability-at-swiss-prime-site/sustainability-strategy>

Risques

Nous connaissons les domaines à risque de notre entreprise et anticipons ceux qui peuvent avoir un impact sur nos activités. Nous prenons des mesures proactives pour minimiser les risques. Nous veillons à ce que nos collaborateurs soient bien préparés à gérer les risques.

Minéraux de conflit

Nous n'importons ou ne transformons pas sciemment, et dans la mesure où nous pouvons le vérifier, des minéraux et des métaux (étain, tantale, tungstène ou or) provenant de zones de conflit ou à haut risque.

Fournisseurs

Compétence, qualité et durabilité sont les maîtres mots qui caractérisent notre collaboration avec nos fournisseurs. L'ensemble de nos fournisseurs et prestataires de services doivent faire preuve de responsabilité sur le plan environnemental et social dans le cadre de leurs activités commerciales avec nous.

4 Protéger notre propriété ainsi que les données personnelles et confidentielles

Propriété de l'entreprise

Chacun d'entre nous est responsable de protéger ce qui appartient à Swiss Prime Site. Notre propriété englobe, entre autres, les matériaux, les biens, l'argent, les équipements, les véhicules et les bâtiments, mais aussi notre propriété intellectuelle, qui comprend notamment le savoir-faire, les données, les marques et les brevets.

Chacun de nous peut contribuer à son niveau à protéger la propriété de notre entreprise. A cette fin, l'ensemble des collaborateurs sont tenus de mettre sous clé les objets et documents de valeur et de signaler toute anomalie observée.

Utilisation privée de biens appartenant à l'entreprise

Nous utilisons les biens qui sont la propriété de Swiss Prime Site à des fins professionnelles et non privées. En font partie également les moyens de communication et d'information mis à disposition des collaborateurs. Pour savoir dans quelle mesure l'utilisation privée de biens appartenant à l'entreprise est possible, comme le passage d'un appel téléphonique privé depuis un appareil professionnel, veuillez vous reporter au règlement spécifique de la société qui vous emploie.

Protection des données personnelles

Nous respectons les droits de la personnalité de nos collaborateurs et des tiers et traitons les données personnelles de manière confidentielle. Nous veillons à ne collecter que les données personnelles qui sont absolument nécessaires, telles que le nom, l'adresse, la date de naissance, le sexe, l'ancienneté et les coordonnées bancaires, lesquelles sont requises pour le versement des salaires et rémunérations ou pour l'établissement du dé-compte AVS. Nous veillons à ce que ces données personnelles ne soient consultées et traitées que par un petit nombre d'employés dûment autorisés à le faire. Nous protégeons les données personnelles de nos collaborateurs contre l'accès de tiers non autorisés.

Protection des données confidentielles

Dans le cadre de nos activités, nous avons accès à des informations internes et externes. Nous devons toujours partir du principe que les informations mises à notre disposition sont de nature confidentielle (p. ex. les données sur les clients et le personnel, les informations relatives aux affaires de l'entreprise, etc.). Nous avons le devoir de traiter ces données avec soin et de ne les utiliser qu'aux fins initialement prévues. Nous les protégeons contre l'accès de tiers non autorisés.

Droit d'auteur et droit des brevets

Nous respectons le droit d'auteur et le droit des brevets. La propriété des inventions et des designs créés par nos collaborateurs dans l'exercice de leurs activités professionnelles et en vertu d'une obligation contractuelle, ou auxquels ils ont contribué, est cédée à Swiss Prime Site.

5 Observer nos règles claires pour gérer les conflits d'intérêts

Conflits d'intérêts

Il y a conflit d'intérêts par exemple lorsque des relations privées, des activités extérieures à la société ou des intérêts d'autres entreprises qui nous sont proches sont susceptibles d'influencer nos décisions.

Il convient ainsi pour l'ensemble des collaborateurs de Swiss Prime Site d'éviter toute situation pouvant conduire à un conflit d'intérêts. Nous avons le devoir d'informer immédiatement nos supérieurs hiérarchiques si nous avons connaissance de circonstances pouvant mener à un conflit d'intérêts.

Restriction de l'échange d'informations (Muraille de Chine)

Dans le cadre de nos activités, il se peut que nous recevions des informations confidentielles susceptibles d'intéresser d'autres services internes ou des tiers.

Afin d'éviter tout risque de conflit d'intérêts, nous veillons à ce qu'il n'y ait aucun échange d'informations confidentielles entre les services et collaborateurs concernés (principe de la «Muraille de Chine»). Nous veillons à ce que les collaborateurs impliqués dans les projets et les services concernés ne présentent aucun risque de conflit d'intérêts. Nous garantissons en outre une séparation stricte des activités et une diffusion sécurisée des informations sensibles.

Activités extra-professionnelles

Nous consacrons notre temps de travail au succès de Swiss Prime Site. Les activités extra-professionnelles ne doivent pas aller à l'encontre des intérêts de Swiss Prime Site. Avant d'accepter par exemple des activités secondaires, des mandats, des fonctions publiques ou des tâches dans des organisations professionnelles, les collaborateurs doivent examiner soigneusement s'il existe un risque de conflit d'intérêts avec leur activité au sein de Swiss Prime Site. Vous trouverez de plus amples informations sur les activités secondaires, notamment sur les activités secondaires interdites ou les moyens de signalement, dans les règlements applicables à votre cas de la société qui vous emploie.

Délit d'initié

Est considéré comme délit d'initié le négoce d'actions ou d'autres titres de Swiss Prime Site effectué sur la base d'informations pertinentes non publiques ou la transmission de ces informations à des tiers qui les utilisent pour procéder aux opérations correspondantes.

Le délit d'initié est une pratique interdite à tous. Nous protégeons les informations que nous recevons à titre confidentiel et les utilisons exclusivement à des fins commerciales. Nous ne répandons pas non plus de rumeurs ni n'induisons de tiers en erreur par la diffusion d'informations erronées sur le développement économique de Swiss Prime Site.

6 Contact

Si vous n'êtes pas sûr qu'une certaine conduite soit appropriée ou non, que vous avez des questions générales sur le respect du Code de conduite ou que vous avez besoin de précisions sur certains points, veuillez prendre contact avec votre supérieur hiérarchique ou la personne responsable de la conformité (Compliance) au sein de la société du Groupe qui vous emploie.

Votre interlocuteur pour les questions de conformité au sein du Groupe Swiss Prime Site

Jürg Sommer, Avocat
General Counsel
juerg.sommer@sps.swiss
phone +41 58 317 17 53

Swiss Prime Site AG
Poststrasse 4a
CH-6300 Zug
www.sps.swiss

7 Plateforme de signalement anonyme / lancement d'alerte

Nous invitons nos collaborateurs à signaler les incidents, de manière anonyme s'ils le souhaitent, via la plateforme Integrity (<https://sps.integrityline.io/>). La plateforme Integrity est gérée par le groupe EQS (www.eqs.com). Tous les signalements passent par les serveurs sécurisés d'Integrity Line et non par les serveurs de notre entreprise. Lors de l'utilisation de la plateforme Integrity, aucune adresse IP, donnée horaire ou métadonnée n'est journalisée ou enregistrée. Toutes les données sont cryptées. Par conséquent, aucune information ne permet de rattacher votre ordinateur à la plateforme Integrity. Le service d'Integrity Line garantit votre anonymat dès lors que vous ne donnez pas votre nom.